



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Les tarifs et modalités sont disponibles dans le [Sauverois édition spéciale camp et tennis](#).
- Heures d'ouverture : 8 h à 20 h, 7 jours par semaine.
- Non-disponibilité des préposés : De 12 h à 13 h (entretien) ainsi que lors des fermetures dues à la température. Laissez un message sur la boîte vocale et ils se feront un plaisir de vous retourner l'appel dans les meilleurs délais.
- Le Club Junior de tennis a priorité sur les terrains. À compter du 28 juin jusqu'au 13 août, du lundi au vendredi selon l'horaire ci-joint. Il est à noter que lorsqu'il y a une compétition se déroulant à Saint-Sauveur, tous les terrains sont requis.
- Les joutes de pickleball organisées débiteront dès que l'activité sera autorisée par la santé publique. Elles se dérouleront les mardis et les jeudis entre 9 h 30 et 12 h 30, selon l'horaire ci-joint.
- Terrains en terre battue situés derrière le Chalet Pauline-Vanier : 3 terrains de tennis.
- Terrains asphaltés situés derrière l'église : 2 terrains de tennis ou 4 terrains de pickleball en cohabitation.
- Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire se réserve le droit d'utiliser un ou plusieurs terrains pour des cours, des prêts à l'École primaire de Saint-Sauveur ou toute autre activité.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Pickleball organisé 9 h 30 à 12 h 30	Club junior de tennis 8 h à 10 h	Pickleball organisé 9 h 30 à 12 h 30	Club junior de tennis 8 h à 10 h
Club junior de tennis 10 h à 12 h	Pickleball organisé 9 h 30 à 12 h 30	Club junior de tennis 10 h à 12 h	Pickleball organisé 9 h 30 à 12 h 30	Club junior de tennis 10 h à 12 h
Club junior de tennis 13 h à 15 h	Club junior de tennis 13 h à 15 h	Club junior de tennis 13 h à 15 h	Club junior de tennis 13 h à 15 h	Club junior de tennis 13 h à 15 h
Club junior de tennis 15 h à 17 h	Club junior de tennis 15 h à 17 h	<i>Si match</i> 13 h à 17 h	Club junior de tennis 15 h à 17 h	<i>Si match</i> 13 h à 17 h

- Les plages horaires en vert se déroulent sur les terrains de tennis asphaltés
- Les plages horaires en gris se déroulent sur les terrains de tennis en terre battue

RÈGLEMENTS

Tous les joueurs doivent se conformer aux règlements suivants :

1. Les abonnés doivent présenter une preuve d'identité au préposé avant chaque joute.
2. La politesse et le respect sont de mise auprès du personnel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
3. Les contenants en verre, les boissons alcoolisées, la nourriture et la cigarette sont interdits sur les terrains.
4. Le préposé a l'autorité de refuser et d'expulser tout joueur qui ne respecte pas le fonctionnement décrit dans le présent document. Après avertissement, un joueur pourrait se voir retirer son abonnement pour le reste de la saison.



FONCTIONNEMENT

1. Les réservations se prennent par téléphone auprès des préposés au 450 227-4633, poste 4097 ou au Chalet de tennis.
2. Tous les joueurs doivent se présenter au comptoir du Chalet de tennis avant de jouer une partie pour présenter leur pièce d'identité avec photo ou payer leur location de terrain.
3. Les souliers de tennis sont fortement recommandés pour l'utilisation des terrains en terre battue.
4. La période de jeu est de 60 minutes avec changement des joueurs à chaque heure pour les terrains en terre battue, et à la demie passée l'heure pour les terrains asphaltés.
5. Pour les réservations en double (4 joueurs), la réservation peut être de 120 minutes. Aux terrains en terre battue, pour les périodes du matin, les réservations de 120 minutes peuvent seulement se faire de 8 h à 10 h et de 10 h à 12 h.
6. Pendant la joute de 19 h à 20 h, il y aura occasionnellement de l'entretien sur les terrains en terre battue. Nous sommes désolés du bruit occasionné et nous vous remercions de votre compréhension.
7. Les joueurs doivent fournir leurs raquettes et leurs balles.

MÉTHODE DE RÉSERVATION POUR LES LOCATIONS

- Il est possible d'effectuer une réservation par téléphone ou au Chalet de tennis moins de 45 minutes précédant l'heure de joute désirée.

MÉTHODE DE RÉSERVATION POUR LES ABONNÉS SEULEMENT

- Réservations en simple ou en double, les abonnés peuvent réserver un terrain à l'intérieur des 24 heures précédant l'heure de joute souhaitée.
- Une seule réservation par jour sera acceptée. Vous devez donner le nom de tous les joueurs (2 ou 4 selon le cas).
- Si une réservation n'a pas été jouée ou annulée à l'avance par le joueur, il y aura un maximum de trois avertissements et vous perdrez ensuite le privilège de faire des réservations.
- Il sera possible de réserver un deuxième bloc d'heure dans la même journée, seulement après avoir terminé le premier 60 minutes de réservation, et selon les disponibilités des terrains.

Cette méthode de réservation permettra à tous d'avoir la chance de réserver un terrain aux heures les plus convoitées. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à un préposé.

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION ET BONNE SAISON !